



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 689/2023

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 33

- Pour : 30
- Contre : 00
- Abstention : 03

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : **26.09.2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

**Etaient présents**

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, Mme Valérie ANDRES, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Aline LANDRIN, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

**Absents représentés**

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA  
M. Michel BOUYER représenté par M. Jean-Michel BOUDIER  
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO  
M. Christian GASTOU représenté par M. Bernard VATON  
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
M. Pierre MARQUESTAUT représenté par Mme Joëlle EYCKMAYER  
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Jonathan ARGENSON à partir de 10 heures

**Absents**

M. Ronan PROTO  
Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 689/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MISE EN VALEUR DE LA COLLINE SAINT-EUTROPE – TRANCHE A – MISE EN VALEUR DU CHATEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles R 2124-2 1°, R 2161-2 à R 2161-5 concernant les appels d'offres ouverts ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux ;

Considérant que la colline Saint-Eutrope est un lieu emblématique de la Ville d'Orange qui regroupe des vestiges archéologiques de l'antiquité aux temps modernes et des aménagements paysagers du XIXème ;

Considérant le projet de la Ville de mettre en valeur dans un premier temps, le Château de la Colline ;

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à l'Agence RL & Associés en 2018;

Considérant que le marché estimé à 5 559 968 € HT prend la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant que les prestations de ce marché sont réparties dans des lots définis comme suit :

Lot n°1 : Installation de chantier/VRD/Maçonnerie-Pierre de taille/Electricité/Charpente

Lot n°2 : Serrurerie

Lot n°3 : Aménagements paysagers

Considérant la consultation passée en appel d'offres selon les modalités suivantes :

- avis de publicité envoyé à la publication au BOAMP et au JOUE-TED le 21 juin 2023 via la plateforme dématérialisée <https://marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des offres fixée au 24 juillet 2023 – 08 h 00 ;
- les critères de jugement sont les suivants :
  - Critère Prix des prestations pondéré à 40 %
  - Critère Valeur technique pondéré à 60 %

#### Sous-critères de la valeur technique

- 1- Analyse des contraintes spécifiques de l'opération pondéré à 15 sur 100 points
- 2- Hygiène, sécurité et environnement pondéré à 7 sur 100 points
- 3- Moyens humains et matériels mise en œuvre sur le chantier pondéré à 33 sur 100 points
- 4- Programme et méthode d'exécution pondéré à 45 sur 100 points

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, 43 entreprises ont téléchargé un dossier et 5 entreprises ont remis une offre ;

Considérant que l'ensemble des plis ont été remis au maître d'œuvre, RL & Associés, chargé de l'analyse des offres.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres de la commission d'appel d'offre en date du 8 septembre 2023 afin d'émettre un avis, le résultat proposé est le suivant :

**LOT 1 INSTALLATION DE CHANTIER / VRD / MACONNERIE-PIERRE DE TAILLE / ELECTRICITE / CHARPENTE**

Candidat	Note totale	Classement
<b>SMBR</b>	<b>98.04</b>	<b>1</b>
MARIANI	83.44	2

LOT 2 SERRURERIE

Candidat	Note totale	Classement
MOLINELLI METALLERIE D'ART	94.47	1
CHEVALIER BATIMENT	73.72	2

LOT 3 AMENAGEMENTS PAYSAGERS

CANDIDAT	Note totale	Classement
LE JARDINIER DE GAIA	100	1

Considérant que la dépense est prévue au Budget principal 2023 et suivants ;

**A l'unanimité (5 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Bernard VATON)**

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 8 septembre 2023 ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué aux sociétés comme suit :

Lots	Attributaire	Montant € HT
1 – Installation de chantier / VRD / Maçonnerie-Pierre de taille/Electricité / Charpente – Offre de base + PSE	SMBR	4 142 610.03 €
2- Serrurerie – Offre de base + PSE	MOLINELLI METALLERIE D'ART	391 960 €
3- Aménagements paysagers	LE JARDINIER DE GAIA	119 798.25 €
<b>TOTAL DE L'OPERATION</b>		<b>4 654 368.28 €</b>

Le Secrétaire de séance  
**Celine BEYNEIX**



Le Maire  
**Yann BOMPARD**

